



Comité Départemental d'Action Sociale

Compte-rendu de la réunion du

13 février 2025

Cette instance s'est tenue en présence des représentants syndicaux des Finances Publiques du 93, des correspondants sociaux des Directions, ainsi que les membres du Service Social du 93.

L'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles (sur le plan matériel comme psychologique).

Le principal sujet abordé pendant cette réunion est le questionnaire de satisfaction de l'Action Sociale 2024.

Par ailleurs, Maître Isabelle Cellier, avocate au barreau de Seine Saint Denis, est venue présenter le bilan des consultations juridiques dont elle assure la permanence auprès des agents depuis 2012.

Les points abordés par ce compte-rendu sont les suivants :

Page 2 et 3 – L'enquête nationale 2024 de l'Action Sociale

Page 3 - Réclamation sur les chèques CESU Sport et Famille

Page 3 – Bilan des consultations juridiques par Maître Isabelle Cellier

Page 3 – Correctif : le spectacle Arbre de Noël 2025

L'enquête nationale de l'Action Sociale 2024

Une enquête de satisfaction sur les dispositifs relevant de l'Action Sociale a été envoyée par e-mail à tous les agents du Ministère de l'Economie et des Finances du 4 au 22 novembre 2024. Nous rappelons les dispositifs mis en place par l'Action Sociale et nous invitons les agents à nous contacter pour toutes questions :

- La restauration
- Le spectacle de Noël
- Les séjours de vacances (ASF Vacances/EPAF)
- L'aide au logement (ASF Logement/ALPAF)
- Les activités culturelles et sportives (ATSCAF, Place des Arts, Club sportif du ministère)
- Les sorties culturelles
- L'aide à la parentalité (Chèque Famille, Chèque Sport, places en crèches)

16 022 agents (soit 12 % de participation) dont 725 agents de Seine Saint Denis ont répondu au questionnaire qui pose trois niveaux de questions fermées pour chaque dispositif : si l'agent a connaissance ou non du dispositif, s'il a eu recours ou non à ce dispositif et dans l'affirmatif l'agent peut attribuer une appréciation allant de « Très satisfait » à « Sans opinion ». Enfin une question ouverte clôture l'enquête en donnant la possibilité de s'exprimer librement.

Restauration :

Le dispositif le plus important et le plus connu au niveau national est la restauration. La CGT a encore rappelé qu'il existe une différence de traitement entre les agents bénéficiant d'une restauration collective et les agents soumis au ticket restaurant. Nous demandons à la Direction que la valeur faciale du TR de 6€ (avec une participation à 50 %) soit revue à la hausse. Six euros pour un repas n'est pas suffisant aujourd'hui pour s'alimenter correctement !!

Aide au logement :

Le dispositif Aide au logement a encore soulevé des interrogations et des remarques au sein de l'instance. La CGT a notamment souligné les problèmes relatifs au parc de logement qui est sous-dimensionné par rapport aux demandes des agents de la Seine Saint Denis. Nous rappelons que les demandes de logements dans le 93 sont principalement faites par les agents qui ont obtenu leur première affectation après leur scolarité. Enfin la CGT a également fait part des inquiétudes quant à la qualité des logements proposés alors que le Service Social du 93 a même évoqué la difficulté d'installer des agents à cause de l'insécurité dans certains quartiers ou à cause des salaires peu élevés qui ne répondent pas aux exigences des bailleurs !!!

Les séjours de vacances :

Concernant les séjours de vacances, la CGT a insisté à nouveau sur les difficultés à réserver des places sur la plateforme et les incohérences sur les heures d'ouverture des inscriptions en ligne. Nous rappelons qu'un bug informatique sur la plateforme de l'EPAF a ouvert l'accès aux inscriptions bien

avant l'heure annoncée. Les agents connectés à l'heure prévue ont consulté des offres avec peu ou pas du tout de places. Les mêmes problèmes sont également connus sur le site du SRIAS. La Direction nous a indiqué transmettre nos remarques afin d'obtenir des réponses pour la prochaine réunion CDAS.

L'analyse des résultats concernant les autres items couverts par l'Action Sociale nous indique que presque la totalité des agents connaît les dispositifs et que la moitié environ les a utilisés avec un taux de satisfaction relativement élevé.

S'agissant d'une moyenne nationale, il est regrettable qu'aucune précision soit donnée au niveau des régions pour affiner l'analyse et pour comprendre 25 % des agents qui s'estiment « Plutôt mécontent » et « Très mécontent »....

Site de l'Action Sociale du 93 :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/cms/render/live/fr/sites/actionsociale/accueil/ma-delegation/93-seine-saint-denis.html>

Réclamation sur les chèques CESU Sport et Famille

Face à la complexité administrative pour obtenir les chèques CESU d'une part et face aux difficultés à les utiliser auprès des collectivités ou associations d'autre part, nous réclamons tout simplement le reversement des montants directement aux agents sous présentation des factures ou des attestations de souscriptions !!!

Bilan des consultations juridiques par Maître Isabelle Cellier

Avocate au barreau de la Seine Saint Denis, Maître Cellier exerce depuis maintenant 35 ans une activité de généraliste avec quelques dominantes en droit civique, droit de la famille, droit commercial, droit immobilier et construction. Elle assure une fois par mois une permanence juridique d'une demi-journée au sein de la Délégation de l'Action Sociale. Les consultations entièrement en distanciel durent environ 30 min. Depuis 2019, Maître Cellier assure environ 60 consultations par an. Divorce, séparation, liquidation d'indivision, communication avec le bailleur social, assurance construction, comprendre un acte d'huissier ou un acte de procédure, harcèlement moral, souffrance au travail sont, entre autres, les sujets sur lesquels Maître Cellier intervient. L'agent qui souhaite une consultation juridique doit en faire la demande auprès de l'Action Sociale et envoyer au préalable une synthèse de sa demande. Il est précisé que Maître Cellier n'assure pas de représentation juridique.

Contact : actionsociale.93@finances.gouv.fr

Correctif : le spectacle Arbre de Noël 2025

Cette année encore la faiblesse du budget (dont 6 % est capté par Bercy chaque année sous forme d'une réserve budgétaire) ne laisse malheureusement qu'un choix restreint au niveau des spectacles : fête foraine, cinéma ou cirque. C'est dans ce contexte que le choix du spectacle en 2025 a été entériné par un vote. Le spectacle de Noël 2025 se déroulera à la fête foraine de Vincennes (94). Des précisions seront données dans un prochain compte-rendu.